

AVIS

COUR DU BANC DE LA REINE DU MANITOBA

OBJET : Audiences de motions en droit civil pendant les vacances judiciaires d'été

Pendant les vacances judiciaires d'été, du 4 juillet au 4 septembre 2017, les audiences relatives à la liste des motions en droit civil non contestées se tiendront tous les mercredis et vendredis. Les affaires urgentes du mercredi et du vendredi devront d'abord être placées sur la liste des motions non contestées. Les autres jours, il sera possible de planifier des audiences relatives à des affaires urgentes en communiquant avec le coordonnateur des motions en droit civil ou, s'il n'est pas disponible, en téléphonant à la ligne pour les urgences en dehors des heures de bureau.

DÉLIVRÉ PAR :

Original signé par le juge en chef Joyal

**Monsieur le juge en chef Glenn D. Joyal
Cour du Banc de la Reine du Manitoba**

DATE : Le 5 mai 2017